



By Revenu Pierre

Beaumarchais Pantin (93)

Affaires - RESIDIS GROUPE

NUMÉRO DE DOSSIER : 3763

COORDONNÉES	
Résidence	Beaumarchais 6 Rue des Grilles 93500, Pantin
Exploitant	RESIDIS GROUPE 58 avenue de Wagram 75017, Paris 17 Batignolles-Monceau 01 88 32 51 90 info@residis.fr
Cabinet de Syndic	CITYA 9 Rue Joinville 75019, PARIS 01 40 36 82 09
Notaire programme	ETUDE CARRION 45 Boulevard De La Liberté 59000, Lille, 03.27.14.90.26 maxime.carrion@notaires.fr
Référence cadastrale	Section AL / n°218

DÉTAILS DU BIEN VENDU	
Total HT	65 400 €
Dont prix meubles anciens HT	600 €
Dont prix honoraires HT	2 700 €
Montant TVA	540 €
Total TTC	65 940 €
Frais Notaire	6 200 €
Total acte en mains	72 140 €
Rentabilité brute HT / HT	7 %
Numéro copropriété	88
Numéro d'exploitation	420
Type de lot	T1
Surface	25.2 m2 (Carrez)
Niveau / étage	4
Balcon	Non
Parking	Non
Classe énergie	D

DONNÉES FINANCIÈRES	
Charges de copro non récupérables (annuel)	437 €
Fonds de travaux (annuel)	96 €
Taxe foncière ()	684 €
Dont TOM remboursée	107 €
COPROPRIÉTÉ	
Date de la dernière AG	08/03/2021
Propriété des locaux d'exploitation	
Année de construction	2005
DAT et livraison	09/11/2005

DONNÉES D'EXPLOITATION	
Durée et début du bail	9 ans en 3/6/9 (01/09/2014 - 31/08/2023)
Loyer annuel HT	4 577 €
Mode d'indexation	Triennale - ICC
Modalité de paiement des loyers	Trimestriellement à terme échu
Travaux à la charge de l'exploitant	
Classement de résidence de tourisme	non
COMMENTAIRE	
Forfait charges entretien : Une quote-part annuelle de charges d'un montant de 478 € HT est à prévoir par le bailleur au titre du forfait sérénité	

Sécurisation de la location

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 17/11/2023 à 12:10